

Déclaration préalable de la FSU au CDEN du 5 mars 2018.



Monsieur le Préfet, Madame la Présidente du Département,

La FSU tient à rappeler ici son analyse de la situation qui a conduit Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Doubs à proposer aujourd'hui des modalités d'affectation particulières pour certains collèges du département.

Dans le nouveau secteur fusionné Diderot et Voltaire, la FSU estime que ce projet ne permettra pas d'atteindre les deux objectifs qui lui sont assignés.

D'une part, les statistiques qui sont à notre disposition montrent que les élèves accueillis actuellement au collège Voltaire bénéficient d'une mixité sociale réelle, correspondant quasi-parfaitement à l'objectif visé. En effet, le taux de CSP défavorisées est de 43% au collège Voltaire alors qu'il est en moyenne de 40% dans le département.

D'autre part, s'il est avéré que le collège Diderot présente un sureffectif à venir, il conviendrait de traiter ce problème en tant que tel. Les prévisions d'effectifs pour 2018 et 2019 sont de 657 et 709 élèves. Pourtant, le Conseil Départemental du Doubs affirme que ce collège peut accueillir 700 à 800 élèves au maximum. Enfin, en tant que représentants des enseignantes et enseignants, experts de la pratique pédagogique quotidienne auprès des élèves dont nous parlons aujourd'hui, nous souhaitons attirer votre attention sur les élèves du secteur de recrutement du collège Diderot. Ces élèves relèvent de l'éducation prioritaire renforcée (REP+), ils ont donc besoin d'un accompagnement particulier.

Lors du dernier groupe de travail sur les critères d'affectation dans les deux collèges, présidé par Monsieur l'Inspecteur d'Académie du Doubs, seuls des chiffres, des moyennes et des effectifs ont été évoqués. Le collège Diderot et les écoles de son secteur ont un label REP+ car le public qui y est accueilli a une spécificité qui doit être prise en compte.

Lors du CSTD, M. le DASEN s'est dit prêt à mettre en œuvre des moyens spécifiques au collège Voltaire pour répondre à ces besoins. Les représentants de la FSU seront particulièrement attentifs sur ce point lors de la répartition des moyens entre les collèges du Doubs...

Pour la rentrée 2019, la FSU demande une re-sectorisation globale prenant en compte l'ampleur des écarts entre tous les collèges du Grand Besançon. Le collège Lumière et celui de Châtillon-le-Duc accueillent notamment moins de 20% de CSP défavorisées alors que les collèges Diderot et Proudhon en accueillent plus de 70% !

Cela nécessitera certainement que des élèves de Planoise sortent de leur quartier. Cela ne sera possible que dans le cadre d'un projet élaboré et accompagné des moyens attendants relevant de l'Education Nationale mais aussi du Conseil Départemental (gratuité des transports, facilité d'accès à la restauration scolaire, projets d'accueil des élèves de REP+...).

Pour la rentrée 2018, la FSU refuse que des familles relevant du collège Diderot soient contraintes de scolariser leur enfant au collège Voltaire et demande de chercher une autre solution. Nous avons par exemple proposé de permettre aux fratries qui s'étaient vu opposer des refus de dérogation pour Voltaire ces dernières années d'être déplacées à la rentrée prochaine. Monsieur le DASEN du Doubs s'est engagé, lors du CTSD du 26 février dernier, à repérer le nombre d'élèves qui seraient concernés par cette proposition.

Concernant la nouvelle sectorisation des collèges de Sochaux et d'Etupes, la FSU dénonce de nouveau un projet précipité introduisant des critères d'accès à tel ou tel collège et qui ne répond pas au-delà de cette rentrée 2018 aux problèmes de capacité d'accueil de ces établissements. Nous exprimons également notre inquiétude quant au choix d'un critère relevant de "l'offre de formation" de chaque établissement, nous resterons extrêmement vigilants sur cette possible mise en concurrence pour attirer les élèves aux meilleurs profils.

Enfin, il n'est pas acceptable qu'au final, l'élément déterminant dans l'affectation des élèves relève de la possibilité ou non de transport à l'intérieur de ce secteur. Il est pour nous plus que temps d'envisager la réflexion plus globale sur l'ensemble des collèges du Pays de Montbéliard avec la perspective de construction du nouveau collège de Bethoncourt dans un objectif clair et déterminé d'amélioration de la mixité sociale.

La lecture de l'état d'avancement du projet de construction d'un nouveau collège à Bethoncourt provoque chez les enseignants que nous représentons une profonde indignation. En effet, le paragraphe indiquant les futures pratiques pédagogiques dans ce futur collège n'a à ce jour fait l'objet d'aucune discussion, ni même présentation aux professionnels chargés de leur mise en oeuvre. Nous considérons que la réflexion doit partir des besoins, en concertation avec ceux-là mêmes qui les éprouvent, pour envisager une structure et des espaces adaptés et non l'inverse !

Cette présentation semble oublier l'existence d'un réseau d'enseignants investis depuis de nombreuses années dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet au service de l'apprentissage des élèves. Sauf à considérer que les résultats obtenus par ce travail de formation, d'innovation et de liens avec les familles sont mauvais, qui peut imaginer un instant que de nouvelles pratiques issues d'autres équipes, dans d'autres contextes soient une réponse plus adaptée ?

Ce type de projet doit être l'occasion d'une réflexion sur des possibilités qui n'existaient pas dans les anciens locaux mais dans le respect du rôle, des missions, du statut et de l'expertise de chacun.

Concernant l'organisation des temps scolaires, seule une vingtaine d'écoles sur près de 500 se situeront dans le cadre "ordinaire" de la loi sur les temps scolaires. Toutes les autres se situeront en dérogation. Pour la FSU, c'est le signe d'une loi mal adaptée. Quelles sont donc les raisons de l'échec de la réforme des rythmes scolaires ?

Pour la FSU, il faut chercher les causes d'abord du côté des modalités de mise en oeuvre des activités périscolaires. Elles ont souvent été payantes et/ou de piètre qualité, le recrutement et la gestion des personnels encadrant ces temps étant très difficiles pour les communes. La FSU revendique le retour à un cadre national fort et structurant qui clarifie les champs de compétences respectifs de l'Etat et des collectivités, qui permette de bonnes conditions de scolarisation pour les élèves et qui soit respectueux des conditions de travail des enseignants et des enseignantes.

Pour conclure, les trois sujets qui seront abordés aujourd'hui nous montrent que les usagers et les professionnels de l'enseignement doivent être entendus, non par principe ou idéologie mais parce que leur analyse et leurs propositions, issues d'une pratique quotidienne, permettent de comprendre et de surmonter les obstacles qui empêchent souvent les principes républicains de vivre concrètement dans nos écoles, collèges et lycées.